



Le conseil agricole offert par l'ANADER s'emploie à résoudre l'ensemble des problématiques relatives à l'agriculture et à l'élevage. L'ANADER intervient donc à plusieurs niveaux dans les chaînes de valeurs des différentes filières de production végétale et animale. Au nombre des services de conseil agricole il faut compter l'ingénierie de création et de maintenance d'infrastructures agro pastorales dédiées à ses divers partenaires du monde rural.

L'ANADER a en son sein un dispositif d'intervention compétent en matière de génie rural qui réalise :

- Les études de conception des infrastructures hydro agricoles

Telles que les barrages hydro-agricoles, les équipements d'irrigation et de drainage, notamment les aménagements de riziculture irriguée, les installations des systèmes d'irrigation par aspersion et goutte à goutte ;

- L'appui à la réalisation d'aménagements piscicoles ;

- L'ingénierie de construction des bâtiments de fermes agro pastorales

tels que les magasins de stockage, les bâtiments d'élevage, etc.

- Le contrôle technique des travaux de réalisation de ces ouvrages

- Les études et installation des systèmes d'exhaure sur les sites de production agricole

- La formation des bénéficiaires à l'utilisation et à la gestion durable de ces ouvrages nouveaux.

- Production de cartes

La Géomatique appliquée au conseil agricole avec la conception de Systèmes d'Information Géographiques (SIG) et la production de cartes

SERVICES OFFERTS

Les services offerts par l'ANADER en matière de génie rural sont :

- Etudes topographiques (délimitation de parcelles au GPS, levés topographiques d'état des lieux des différents périmètres à aménager, implantation des différents systèmes d'irrigation et de drainage etc.) ;
- Géomatique du conseil agricole, conception de SIG et production de cartographie.
- Etude hydrologique ;
- Etude des ressources en eau (eau de surface, adéquation entre ressource en eau et besoin en irrigation) ;
- Etude de projet d'irrigation (toute culture) ;
- Etude de projet d'aménagement hydro agricole (barrage, prise au fil de l'eau, forage, etc.) ;
- Etude de projet piscicole ;
- Formation à la gestion de l'eau ;
- Formation à la gestion et entretien des infrastructures d'irrigation.